

## Procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le trois avril.

**Présents :**

BECHET Raymond,  
PASSAYS Jean,  
SALLÉ Éric,  
PARIS Nelly,  
SILANDRE Odile,  
LECHEVALIER Loïc,  
PICOT Jacques,  
BOULLÉ Emmanuel,  
HAVARD Carine,  
ROULLEAUX Annie,

**Absents :**

EASTWOOD Anne a donné procuration  
à Odile SILANDRE

CLOUARD Johan,

DESGRIPPES Marie-Claire,

MONTECOT Pascal,

COTTON Colette,

**Secrétaire de séance :** LECHEVALIER Loïc



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

Présentation du projet agrivoltaïque par Mme BOILLET
Autorisation de signature d'une promesse de bail
Subventions 2024
Mission architecte pour la maison médicale
Étude de devis



### **2024-28 : Autorisation de signature d'une promesse de bail**

Considérant les objectifs que la France s'est fixée pour réduire ses émissions de gaz à effets de serre et favoriser le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable,

Le conseil municipal décide de poursuivre la démarche environnementale en permettant à la société TotalEnergies Renouvelables France de développer son projet agrivoltaïque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de consentir à la société TotalEnergies Renouvelables France une promesse de bail emphytéotique avec convention de servitudes d'une durée de CINQ (5) ans, pouvant être prorogée par période successive d'UNE (1) année, dans la limite de DEUX (2) ans. Elle est consentie à titre gratuit.

Cette promesse de bail, porte sur les parcelles :

- AB 62, d'une superficie de 0 ha 28 a 50 ca
- AB 75, d'une superficie de 1 ha 16 a 72 ca
- AB 77, d'une superficie de 17 ha 19 a 0 ca
- AB85 et AB86, d'une superficie de 1 ha 29 a 50 ca

La société TotalEnergies Renouvelables France pourra à tout moment lever l'option ce qui suffira à former le Bail et/ou les Servitudes, à sa date et en son lieu, cette formation n'étant pas repoussée à la signature d'un acte en la forme notariée. Pour informer le Promettant, le Bénéficiaire lui adresse une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le cas échéant, le bail emphytéotique serait conclu pour une durée de trente-cinq (35) années consécutives, pouvant être prorogée trois fois pour une durée de cinq (5) ans à la demande de la société.

Le montant de la redevance serait de 1000 euros par hectare occupé et par période de douze (12) mois, à compter de l'entrée en jouissance du bail.

Au terme du bail, le parc agrivoltaïque sera laissé en l'état et cédé à la commune à l'euro symbolique à moins que la collectivité ne demande le démantèlement aux frais du bénéficiaire.

Le conseil municipal a pris ce jour connaissance du projet de bail emphytéotique et de ses annexes, qui en font partie intégrante.

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique correspondant, ainsi que tous les actes découlant des présentes décisions.
- Autorise la société TotalEnergies Renouvelables France à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet, notamment une demande de permis de construire.



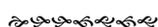
## **2024-29 : Subventions 2024**

Eric SALLÉ et Jacques PICOT se sont retirés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2024 les subventions suivantes, à l'unanimité :

Association MAM Brin d'éveil	2400,00
UCIAL	2000,00
Union Sportive de la Sélune	450,00
Association locale des St Georges de France	400,00
GRIMPE Mortain	300,00
Comité de jumelage	300,00
Club Saint Georges Amitié	300,00
Le Réveil du Canton	273,00
Les dauphins barentonnais	250,00
Union de défense agricole contre les animaux nuisibles	200,00
Scouts de Flers	100,00
Association française contre les myopathies (AFM Téléthon)	100,00
Le souvenir Français	100,00
Association familles rurales St Cyr St Georges Barenton Ger	100,00
Hop hop hop	100,00
Association des donneurs de sang bénévoles Mortain Barenton	50,00
Rêves	50,00

TOTAL 7473,00



## **2024-30 : Mission architecte pour la maison médicale**

Afin d'initier le projet de maison médicale, M. le Maire soumet aux membres du conseil la validation du devis pour les honoraires de l'architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 2 abstentions :

- Valide le devis de l'atelier ARCENO pour la mission complète nécessaire au projet de construction d'une maison médicale pour la somme de 39 425 € HT.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier.



## **2024-31 : Étude de devis**

M. le Maire présente à l'assemblée le devis pour la prestation d'épavage 2024, un devis pour les travaux de toiture sur les salles des associations et de télétravail, la fourniture d'un rideau occultant à la salle polyvalente et le nouveau contrat pour la location des illuminations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le devis pour l'épavage 2024 par la Sarl Bagot pour la somme de 6 016,80 € TTC.
- Valide le devis de M SIMON Hubert pour le remplacement de la couverture des salles des associations et de télétravail pour la somme de 38 667,72 € TTC.
- Valide le devis de la Sarl Bricolor pour la fourniture et la confection d'un rideau occultant avec rail pour réaliser une séparation à l'intérieur de la salle polyvalente pour la somme de 2 360 € TTC.
- Valide le devis de la Sas Balder pour un contrat pack illuminations comprenant la location, pose, entretien, dépose et stockage des illuminations pour la somme annuelle de 4 410 € TTC. Le contrat sera conclu pour 4 ans
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.
- Les crédits budgétaires ont été prévus au BP 2024.



## **Affaires diverses**

✚ Groupe à constituer pour le suivi avec la **clinique vétérinaire** : Jean Passays, Eric Sallé, Jacques Picot et Odile Silandre

✚ Constitution du bureau pour les **élections** du dimanche 9 juin de 8 h à 18 heures : Eric Sallé, Jacques Picot et Johan Clouard

✚ **Salle polyvalente** : le SDEM50 a candidaté, le 1er décembre 2023, à un Appel à Projet ACTEE CHENE, porté par la FNCCR, dans lequel nous avons souhaité être accompagné dans la rénovation globale de notre Salle polyvalente.

La candidature a été retenue et le SDEM50 est lauréat du programme ACTEE CHENE 2. Le syndicat a donc obtenu des subventions qui vont permettre de financer, en partie, les opérations de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments identifiés.

✚ Réservation du lot n°12 du **lotissement des écoles**

✚ Le ballon d'eau chaude du **salon de coiffure** est tombé en panne. Il a été remplacé ce jour.

✚ Date du **prochain conseil** : mardi 21 mai, 20 h 30.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2024-28	Autorisation de signature d'une promesse de bail	2024-0
2024-29	Subventions 2024	2024-0
2024-30	Mission architecte pour la maison médicale	2024-0
2024-31	Étude de devis	2024-0

La séance est levée à 22 h.

Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance